

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.
 L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUFAY Michel, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **M. ICHARD Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. COUTIERE Dominique**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. GILLE Hervé, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. LANUSSE, **M. BOUFFIN Yann**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme MESPLES Olga**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. VAYSSE Ludovic**, **Mme WEBER Sophie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. PAIN Cédric**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme LARRUE Marie**

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation au GAL LEADER de la Haute Lande et pôle Haute Lande

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est membre du Comité de programmation du GAL LEADER de la Haute Lande, au sein du collège des personnes publiques.

Par délibération 93C du 19 octobre 2020, Serge SORE, et Magali VALIORGUE ont été désignés pour représenter le parc à cette instance, en qualité de membres élus titulaire et suppléant.

Le GAL, actuellement en phase préparatoire de conventionnement pour les fonds européens 2014-2020 et 2021-2027, est contraint de constituer un nouveau comité de programmation, ce qui implique de délibérer de nouveau sur la désignation des représentants du Parc.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité de désigner :

- M. SORE Serge, en qualité de membre élu titulaire
- Mme VALIORGUE Magali, en qualité de membre élu suppléant

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le **11 avril 2023**